



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 6 novembre 2012, le règlement suivant a été adopté

- **Règlement 2012-218 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement relatif au stationnement dans les rues sur le territoire de la municipalité de Crabtree 2012-202**

Ce règlement entre en vigueur le 6 novembre 2012.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

Donné à Crabtree ce, 6 novembre 2012

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e),
Nom
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **6 novembre 2012** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **6 novembre 2012**

.....
Pierre Rondeau